

# REGLEMENT

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VTT CROSS-COUNTRY EDITION 2015



Dernière mise à jour : 07/10/2014

## **1 - DÉFINITION ET PARTICIPATION**

**1-1** – Le Comité Départemental d'Indre et Loire de Cyclisme met en compétition le championnat départemental de Vélo Tout Terrain Cross-Country 2015 ».

**1-2** – Tous les compétiteurs qui prennent part à cette compétition sont censés connaître le présent règlement et s'engagent à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

**1-3** - La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires sous l'autorité du président de jury pour l'application du présent règlement.

**1-4** - La Compétition est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.

**1-5** - Seuls les licenciés du Comité Départemental d'Indre et Loire de Cyclisme et titulaires d'une licence à l'année peuvent prétendre aux titres et podiums du Championnat Départemental. L'organisateur de la compétition pouvant récompenser par des lots en nature les classements scratch de chaque catégorie incluant tous les compétiteurs.

## **2 - CATÉGORIES ADMISES**

**2-1** - Les catégories admises à participer à cette compétition sont toutes les catégories existantes au sein de la Fédération Française de Cyclisme.

A partir de la catégorie poussins (qui se voient attribuer un titre de Champion Départemental, le Président du Collège des Commissaires, au vu du nombre réduit de participant dans certaines catégories, pourra regrouper plusieurs de ces catégories pour obtenir un minimum de 3 compétiteurs pour un titre, sauf cas très exceptionnel qui sera statué en collaboration avec le représentant de la Commission Départemental de VTT, le représentant du Comité d'Indre et Loire et l'organisateur.

**2-2** – Les différentes catégories sont déterminées par l'année de naissance qui fait référence pour l'affectation.  
A savoir :

### **1- PRE-LICENCIÉS et POUSSINS / POUSSINES :**

**Garçons et filles atteignant l'âge de 4 à 8 ans dans l'année**

### **2- PUPILLES (H et D) :**

**Garçons et filles atteignant l'âge de 9 ou 10 ans dans l'année**

### **3- BENJAMINS / BENJAMINES :**

**Garçons et filles atteignant l'âge de 11 ou 12 ans dans l'année**

### **4- MINIMES (H et D) :**

**Garçons et filles atteignant l'âge de 13 ou 14 ans dans l'année**

### **5- CADETS / CADETTES:**

**Garçons et filles atteignant l'âge de 15 ou 16 ans dans l'année**

### **6- JUNIORS (H et D) :**

**Garçons et filles atteignant l'âge de 17 ou 18 ans dans l'année**

### **7 Dames :**

**Dames atteignant l'âge de 19 ans et plus dans l'année**

### **8- ESPOIRS H :**

**Hommes atteignant l'âge de 19 à 22 ans dans l'année**

### **9- SENIORS H :**

## **Hommes atteignant l'âge de 23 à 29 ans dans l'année**

### **10- MASTERS 1 H :**

**Hommes atteignant l'âge de 30 à 34 ans dans l'année**

### **11- MASTERS 2 H :**

**Hommes atteignant l'âge de 35 à 39 ans dans l'année**

### **12- MASTERS 3 H :**

**Hommes atteignant l'âge de 40 à 44 ans dans l'année**

### **12- MASTERS 4 H :**

**Hommes atteignant l'âge de 45 à 49 ans dans l'année**

### **14- MASTERS 5 et plus H :**

**Hommes atteignant l'âge de 50 ans et plus dans l'année**

## **3 - CIRCUIT ET DÉROULEMENT**

**3-1** - Le choix du circuit (longueur de la boucle et nombre de boucles) reste à l'initiative de chaque organisateur, les temps de course devront respecter les durées suivantes :

- Poussins / Poussines et Pré-licenciés	: 0H05 à 0H10
- Pupilles (H / D)	: 0H15 à 0H20
- Benjamins / Benjamines	: 0H20 à 0H25
- Minimés (H / D)	: 0H25 à 0H35
- Cadets / Cadettes	: 0H45 à 1H00
- Juniors dames, Espoirs dames et Seniors dames,	: 1H00 à 1H15
- Juniors hommes	: 1H00 à 1H15
- Espoirs hommes	: 1H30 à 1H45
- Seniors hommes	: 1H30 à 1H45
- Masters 1	: 1H30 à 1H45
- Masters 2	: 1H30 à 1H45
- Masters 3	: 1H15 à 1H30
- Masters 4	: 1H15 à 1H30
- Masters 5 et +	: 1H15 à 1H30

**3-2** - La longueur d'une boucle doit être comprise entre 5 et 8 kms.

**3-3** - Les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier.

**3-4** - Chaque Club organisateur s'engage à faire homologuer le circuit le concernant par des personnes dûment mandatées à cet effet (membres de la CRVTT, de l'Equipe Technique Régionale, etc.).

**3-5** - Le circuit doit impérativement prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

**3-6** - Chaque compétiteur se doit d'assister aux cérémonies protocolaires qui se dérouleront à chaque demi-journée.

## **4 - ENGAGEMENTS**

**4-1** - Les engagements sont gérés par l'organisateur de la compétition.

**4-2** - Le prix des engagements est celui fixé par le Comité Régional dans sa politique de tarification pour l'année en cours.

Les coureurs non licenciés à la FFC devront obligatoirement souscrire une licence à la journée au prix de 10 € qui leur vaut engagement et assurance.

Quelle que soit la catégorie, les engagements sur place subiront une majoration de **4 €**.

**4-3** - L'accueil et le contrôle des concurrents s'effectueront le jour même de la compétition, et, au plus tard, une heure avant le départ de la catégorie concernée.

## **5 – ATTRIBUTION DES NUMEROS**

**5-1** – Les numéros de course seront attribués comme suit :

- Pré Licencié à Poussins	de 470 à 500
- Pupilles	de 440 à 469
- Benjamins	de 410 à 439
- Minimes	de 380 à 409
- Cadettes et Cadets	de 340 à 379
- Juniors Dames	de 310 à 339
- Masters Dames	de 280 à 309
- Juniors Hommes	de 240 à 279
- Masters Hommes 3	de 210 à 239
- Masters Hommes 4	de 180 à 209
- Masters Hommes 5 et+	de 151 à 179
- Tandems	de 121 à 150
- Espoirs	de 90 à 119
- Seniors	de 60 à 89
- Masters 1	de 30 à 59
- Masters 2	de 01 à 29

## **6 - RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE**

**6-1** - Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

**6-2** - L'organisateur doit mettre en place une zone d'assistance technique à proximité de la ligne d'arrivée, cette zone doit être matérialisée (panneaux, rubalise, etc.) et, si possible, contrôlée par un commissaire de course.

**6-3** En sus de la zone d'assistance technique obligatoire, l'organisateur peut mettre en place une seconde zone d'assistance technique à mi-parcours dans les mêmes conditions que la zone située près de la ligne d'arrivée.

## **7 - IDENTIFICATION ET POSITION SUR LES GRILLES**

**7-1** - Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent sera muni d'une plaque de cadre fournie par l'organisateur, en privilégiant les plus petits numéros pour les catégories adultes et sachant qu'en cas de besoin la Commission Départementale pourra mettre à la disposition de ce dernier un jeu de plaques, à titre gracieux.

**7-2** - La fourniture des liens (3 colliers par plaque) est à la charge de chaque organisateur.

**7-3** - La plaque de cadre devra être restituée par le coureur à l'arrivée sous peine d'une pénalité administrative d'un montant de **16 €** (cas des coureurs licenciés à l'année la Fédération Française de Cyclisme).

**7-4** – Pour les coureurs non licenciés FFC, une caution de **10 €** sera demandée aux concurrents ayant souscrit une licence à la journée, cette caution leur sera rendue après restitution de la plaque de cadre.

## **8 - GESTION DU DÉPART**

**8-1** – MISE EN GRILLE : Pour toutes les catégories, la mise en grille sera effectuée sur la base des résultats obtenus dans l'année, précédente et en cours, puis déterminée par le juge au départ.

**8-2** - Les départs seront donnés par catégorie en respectant un écart de trois minutes entre chaque catégorie, sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, en accord avec l'organisateur.

**8-3** - Les départs seront donnés par catégorie avec deux courses d'instinctif des catégories Espoirs à Masters 5. Sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, en accord avec l'organisateur

## **9 - GESTION DE L'ARRIVÉE**

**9-1** - L'organisateur doit clairement matérialiser la ligne d'arrivée (traçage au sol). L'emplacement de cette ligne doit permettre aux commissaires d'identifier les plaques de cadre sans risque d'erreur. Celle-ci devra donc être placée de préférence dans une partie montante, ou, à défaut, dans un endroit où la vitesse des coureurs permettent une visibilité correcte des plaques de cadre.

**9-2** - Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée après le vainqueur de leur catégorie seront classés, soit dans le tour, soit à « x » tours du premier, selon les cas de figure. Tous les autres coureurs seront '**Non Classés**', sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires.

## **10 - CLASSEMENTS**

**10-1** - Les classements définitifs du Championnat d'Indre et Loire et feuilles techniques seront remises à l'organisateur par le Président de Jury.

**10-2** – L'organisateur est chargé de l'envoi des documents techniques et classements.

## **11 RÉCOMPENSES**

A l'issue des épreuves, les classements suivants seront établis (si le nombre de compétiteur dans la catégorie est suffisant – voir chapitre 2) :

- Poussins Garçons
- Poussins Filles
- Pupilles Garçons
- Pupilles Filles
- Benjamins Garçons
- Benjamins Filles
- Minimes Garçons
- Minimes Filles
  
- Cadets Garçons
- Cadettes Filles
- Juniors Garçons
- Juniors Filles
- Espoirs / Seniors / Masters Dames
- Espoirs Hommes
- Seniors Hommes
- Masters 1 Hommes
- Masters 2 Hommes
- Masters 3 Hommes
- Masters 4 Hommes
- Masters 5 et + Hommes

## **12 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE FINALE**

**12-1** - La cérémonie protocolaire récompense les trois premiers du classement de chaque catégorie ou regroupement de catégories

**12-2** - La participation aux cérémonies protocolaires des compétiteurs figurant sur l'un des podiums est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le coureur pourra se voir infliger une amende.

**12-3** - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements de leur club, de leur team officiel, d'une sélection départementale. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne percevra pas son prix.

## **13 - AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT**

La Commission Départemental VTT en accord avec le Président du Collège des Commissaires, se réserve le droit d'apporter tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la Compétition.

CRVTT REGION CENTRE 2015